

Parc naturel régional du Vercors

INSTANCES

BUREAU SYNDICAL : DÉCISIONS

14 décembre 2022 à 18 heures en visioconférence

Le quatorze décembre deux mille vingt-deux, le Bureau du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le sept décembre deux mille vingt-deux par le Président, s'est réuni en visioconférence.

Délégués présents :

BRUNET Florent, Conseil Régional AuRA
DE SMEDT Imen, Conseil départemental de l'Isère
PUISSAT Frédérique, Conseil départemental de l'Isère
MORIN Christian, Conseil Départemental de la Drôme
FILLET Pierre Louis, Délégué de la CC du Royans-Vercors
BLUNAT Pierre, Délégué de Vinay (ville-porte)
ADENOT Jacques, Délégué de Saint-Nizier-du-Moucherotte
CORREARD Michel, Délégué de Châtillon-en-Diois
VARTANIAN Michel, Délégué de Chamaloc
PASDRMADJIAN Yannick, Délégué de Claix
LEVI Thierry, Délégué d'Oriol-en-Royans
PEYRETOUT Nicolas, Délégué de La Motte-Fanjas
AGERON Philippe, Délégué de Pont-en-Royans
ALLEYRON-BIRON Robert, Délégué de La Rivière
MENA Eric, Délégué de Gresse-en-Vercors
TREGRET Agnès, Déléguée du Percy-en-Trièves
BAUDRIER Marie-Odile, Délégué de Saint-Julien-en-Vercors

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

BOLZE Catherine, Conseil Régional AuRA à BRUNET Florent, Conseil Régional AuRA
FAURE Nathalie, Conseil départemental de l'Isère à
PUISSAT Frédérique, Conseil départemental de l'Isère
PANO Alban, Conseil départemental de la Drôme à
FILLET Pierre Louis, Délégué de la CC du Royans-Vercors
ZAMMIT-HELMER Nathalie, Conseil Départemental de la Drôme à MORIN Christian, Conseil Départemental de la Drôme
CHAZALET Yves, Délégué de Combovin à LEVI Thierry, Délégué d'Oriol-en-Royans
PELLETIER Henri, Délégué de Varcès-Allières-et-Risset à
PASDRMADJIAN Yannick, Délégué de Claix
DU RETAIL Valérie, Déléguée de Die à PEYRETOUT Nicolas, Délégué de La Motte-Fanjas

Participaient également à la réunion :

VERON François, Conseil Scientifique
PUTOT Olivier, Directeur du Parc du Vercors

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 35
Présents : **17** (mini
10)

NOMBRE DE VOIX

En exercice : 47
Présentes : 21
Pouvoirs : 11
Total : **32** (mini 25)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Bureau Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du Bureau du 16 novembre 2022.

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions,

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 14 décembre 2022

Convention de partenariat et attribution d'une subvention 2023

L'association "Service de Remplacement du Vercors" a la forme de «Groupement d'Employeurs » ayant pour objet principal de mettre des remplaçants à la disposition d'exploitants agricoles du territoire du Parc du Vercors. La mise à disposition d'un ou plusieurs salariés aux adhérents se réalise dans le cadre des missions de remplacement pour motifs : maladie/accident, congés, vacances, maternité, formation, décès, exercice d'un mandat professionnel électif ou syndical. Il s'agit de remplacer le ou la responsable de l'exploitation, les membres de la famille non salariés travaillant sur l'exploitation ou les salariés de l'exploitation. Cette activité est née il y a cinquante ans sur le territoire, à l'initiative de ses agriculteurs.

En 2022, 144 exploitants du territoire en sont adhérents et font appel à ses services. Cela représente une activité de l'ordre de 2 500 jours de remplacement par an.

Le Parc accompagne ce service de remplacement depuis 2002. Suite au contrôle de la Cour régionale des comptes de 2022, une nouvelle convention de partenariat a été établi avec le SR pour actualiser les objectifs associés à ce partenariat.

Le partenariat entre le Parc et le service de remplacement vise à maintenir l'activité agricole sur le territoire en :

- renforçant l'attractivité du métier en rendant accessible sur le territoire une offre de remplacement pour congés
- contribuant à la résilience des exploitations en permettant le recours au service dans des périodes difficiles pour les exploitants
- facilitant les dynamiques de formations et de recrutements via les salariés du service.

Ce partenariat se formalise par :

- le versement d'une aide financière du Parc du Vercors au service de remplacement
- l'accueil dans les locaux de la maison du Parc du bureau du service de remplacement.

En contre-partie le service de remplacement s'engage à garantir :

- l'accessibilité du service pour tous les adhérents, avec un tarif compétitif sans surcoût lié à la localisation géographique de l'exploitation,
- un fonctionnement permettant une bonne réactivité vis-à-vis des sollicitations des agriculteurs
- une qualité de service répondant aux besoins des exploitations du Vercors
- sa participation dans les instances mises en place en faveur du renouvellement des générations et sa collaboration dans la communication auprès des exploitants.

Pour l'année 2023, Il est proposé d'attribuer une subvention de 36 000 €. Ce montant inférieur, à la valeur cible de la convention de 40 000 euros, est proposé pour tenir compte des incertitudes de l'équilibre budgétaire et financier du syndicat mixte pour 2023. Le versement de cette subvention se fera à la demande de l'association sur présentation d'un appel de fond. Le groupement s'engage à fournir les résultats comptables ainsi que le bilan d'activité de l'année écoulée à l'issue de son assemblée générale et au plus tard avant la date du vote du Compte Administratif du Parc du Vercors.

Le bureau syndical décide à l'unanimité (une abstention):

- d'**APPROUVER** la nouvelle convention de partenariat
- d'**ATTRIBUER** une subvention à l'association de 36 000 €, dont les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer la convention ainsi que tous les documents et pièces nécessaires à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 14 décembre 2022**

Approbation de la candidature au programme LEADER "Terres de Dauphiné"

Le programme LEADER (Liaison entre Action de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen destiné au développement des zones rurales. Il permet de soutenir les territoires porteurs d'une stratégie locale de développement (SLD) organisée autour de thèmes fédérateurs. La nouvelle programmation se déroulera sur la période 2023-2027. La Région Auvergne Rhône Alpes est autorité de gestion des fonds et elle souhaite que les territoires cibles soient des territoires de projet à une échelle départementale.

Le périmètre du Groupement d'action local (GAL) appelé « Terres de Dauphiné » comprend 10 intercommunalités et le syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors qui porte l'élaboration de la candidature : la communauté de communes des Balcons du Dauphiné, la communauté de communes des Vals du Dauphiné, Bièvre Isère Communauté, la communauté de communes du Diois, la communauté de communes du Massif du Vercors, Saint Marcellin Vercors Isère Communauté, la communauté de communes du Royans Vercors, la communauté de communes du Trièves, la communauté de communes de Matheysine, la communauté de communes de l'Oisans.

La Région Auvergne Rhône Alpes a précisé dans son appel à candidature les axes majeurs à retenir dans l'élaboration du programme. Par une approche intégrée, la stratégie locale de développement prend en compte la transition écologique et énergétique tout en s'articulant autour de chacune des trois thématiques fixées par la région :

1. Revitaliser les centres-bourgs via une approche stratégique et participative permettant de renforcer leur rôle de centralité en milieu rural ;
2. Construire une offre touristique renouvelée, diversifiée et accessible en réponse aux attentes de la clientèle et s'appuyant sur la mise en réseau des acteurs ;
3. Favoriser l'accès à l'emploi et renforcer la création de valeur ajoutée par le maintien et le développement de nouvelles activités en s'appuyant sur les ressources et les compétences locales.

Le Comité de Pilotage du GAL « Terres de Dauphiné » a validé le 27 octobre 2022 la stratégie, les objectifs stratégiques et les fiches actions les déclinant.

Stratégie locale de développement (SLD) : Un territoire tourné vers les transitions

Objectifs stratégiques (OS) :

1. OS 1 : Développer une économie de proximité préservant les ressources
2. OS 2 : Faire de l'attractivité et de la captation de valeur ajoutée, des leviers de relocalisation de l'économie
3. OS 3 : Développer des équipements et services de proximité pour faciliter l'échange et la vie locale
4. OS 4 : Favoriser un écotourisme 4 saisons accessible à tous les publics

Objectifs stratégiques transversaux (OST) :

5. OST 1 : Permettre à tous de se réappropriier le territoire pour mieux vivre ensemble
6. OST 2 : Accompagner aux changements de pratiques vers les transitions
7. OST 3 : Tout en favorisant une mobilité douce, responsable et décarbonée.

Fiches actions (FA) :

8. FA 1 : Renforcer l'attractivité des centres bourgs en favorisant le lien social
9. FA 2 : Développer l'économie de proximité et l'emploi sur le territoire
10. FA 3 : Aller vers un tourisme écoresponsable
11. FA 4 : Coopération interterritoriale et transnationale
12. FA 5 : Fonctionnement du GAL

Chaque fiche action se décline en objectifs opérationnels à consulter dans le dossier de candidature.

Les 11 structures parties prenantes prévoient d'établir un partenariat sous forme conventionnelle pour mettre en œuvre le futur programme LEADER Terres de Dauphiné si celui-ci est sélectionné, suite à l'appel à candidature édité par la Région le 31 mars 2022. Ce partenariat sera fondé sur la responsabilité et le portage du programme LEADER par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Vercors, personne morale de droit public. La participation entre les 10 EPCI pour le financement de l'équipe projet nécessaire au fonctionnement du programme est répartie selon la clé de répartition suivante : 75% fixe et 25 % proportionnel à la population.

Un projet de convention qui finalisée après sélection de la candidature par la Région Auvergne Rhône-Alpes est présenté dans le dossier de candidature.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **VALIDER** le fait que la candidature LEADER soit portée par le Parc naturel régional du Vercors ;
- de **DECIDER** d'engager la collectivité dans le processus de constitution d'un GAL nommé « Terres de Dauphiné » (dont le périmètre est présenté ci-dessus).
- de **VALIDER** la stratégie locale de développement et la gouvernance du GAL « Terres de Dauphiné » présentées dans le dossier de candidature ;
- de **S'ENGAGER** à participer à la stratégie locale de développement et au programme d'actions du programme LEADER 2023-2027 élaborés dans le cadre de cette candidature ;
- de **VALIDER** le principe d'une convention de partenariat entre les 10 EPCI et le syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors en vue de porter la programmation suite à la sélection de la candidature par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, Autorité de Gestion des Fonds Européens (FEADER) en date du 31 mars 2022.
- d'**AUTORISER** le président, à signer la convention liant les partenaires et tout acte nécessaire à sa bonne mise en œuvre.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 14 décembre 2022

Le Bleu du Vercors-Sassenage ancre son AOP dans la durabilité

Le SIVER (Syndicat Interprofessionnel du Bleu du Vercors-Sassenage), Organisme De Gestion (ODG) de ce fromage reconnu en Appellation d'Origine Protégée (AOP), assure le suivi et les contrôles auprès des opérateurs de la filière en lien avec un organisme certificateur (Qualisud) et l'INAO (Institut National des Appellations d'Origine) et s'occupe de la promotion et de la communication de ce fromage.

La filière aujourd'hui compte 9 producteurs fermiers et une petite coopérative qui réunit 33 exploitations pour une production totale de 473 tonnes en 2021. Ce volume (multiplié par 6 en 24 ans) s'inscrit dans une dynamique positive portée par les opérateurs.

Les défis pour les années à venir sont nombreux, le premier enjeu va être de réussir les reprises d'exploitation avec l'ambition de garantir une bonne qualité de vie aux agriculteurs. L'un des leviers pour y arriver va être de continuer à accroître la notoriété du bleu en l'inscrivant dans la cour des produits « haut de gamme » et ainsi générer une plus value économique sur ce fromage qui contribue à la préservation de l'environnement par un système de production très extensif. Pour cet ancrage la filière s'est inscrite dans la démarche d'AOP durable travaillée de concert avec les professionnels du CNAOL (Conseil National des Appellation d'Origine Laitières) et dans la reconnaissance de la marque Valeurs Parc pour les productions fermières.

L'opération sous maîtrise d'ouvrage SIVER comprend :

- 80 % du poste d'animation, avec les actions suivantes en particulier :
 - contrôles chez les opérateurs, (éleveurs, transformateurs, coopérative)
 - suivi des fiches de synthèse,
 - contrôle du syndicat par l'organisme certificateur,
 - actions de promotion et de communication,
 - animation des graines d'éleveur,
 - relations avec les autres AOP fromagères...
- les dépenses obligatoires (comptabilité, INAO, Qualisud...)
- des dépenses de promotion et communication :
 - participations à des événements :
 - Salon de l'agriculture à Paris 2023,
 - manifestations sur le territoire (dont la Fête du Bleu 2023 à Villard de Lans)
 - et également manifestations en dehors du territoire,
 - outils de promotion et de communication, notamment avec la marque Valeurs Parc attribuée aux producteurs fermiers, etc.

Le Syndicat Interprofessionnel du Bleu du Vercors-Sassenage sollicite donc le Parc du Vercors pour le versement d'une participation financière de 10 000 euros pour l'année 2023.

Plan de financement prévisionnel (sous maîtrise d'ouvrage SIVER) :

Dépenses en euros		Recettes en euros	
Poste d'animation (80%)	39 500 €	Région AuRA (lignes Parc PNRV)	36 000 €
Matériel informatique	2 720 €	Département de l'Isère	10 000 €
Dépenses externes	6 500 €	Département de la Drôme	9 000 €
Frais de vie de la structure (Service de Remplacement, AG,...)	1 400 €	Parc du Vercors	10 000 €
Participation à des évènements	19 950 €	Autofinancement (SIVER)	20 000 €
Outils de communication	10 930 €		
Autres actions de promotion	4 000 €		
TOTAL	85 000 €	TOTAL	85 000 €

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le plan de financement sous maîtrise d'ouvrage SIVER, sollicitant les lignes Parc PNRV 2023 de la Région Auvergne Rhône-Alpes,
- d'**APPROUVER** le soutien financier au SIVER d'un montant de 10 000 euros, sur le budget PNRV 2023, sous réserve de l'approbation du budget,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 14 décembre 2022**

Séjours jeunes & montagne « 1001 nuits alpines » 2023

Depuis 2018, le Parc du Vercors accompagne des classes sur des projets pédagogiques qui visent à une meilleure connaissance du territoire du Parc, de ses patrimoines naturels et culturels, de ses enjeux et acteurs. Ces projets ont gagné en lisibilité et il importe à présent de porter des projets pédagogiques pour les jeunes **hors temps scolaire**.

Les jeunes générations n'ont en effet pas toujours un cadre leur permettant un accès à la montagne et à sa compréhension. Pourtant elle offre un cadre d'apprentissage indéniable associée à des valeurs fortes. C'est un milieu vivant qui permet une médiation sociale et environnementale autour de grands enjeux d'actualité : parmi lesquels migrations, déplacements, changement climatique, érosion de la biodiversité, cohabitation et partage de l'espace.

Chaque année les accueils collectifs de mineurs, les services enfance-jeunesse des collectivités et les centres sociaux du territoire proposent des séjours qui sont l'occasion d'apprendre la vie en collectif, mais ne proposent pas toujours une découverte de l'environnement montagnard proche. Pour rendre accessible cette découverte par les plus jeunes, le Parc du Vercors a proposé d'accompagner dès l'été 2022 et jusqu'en 2027 l'organisation de 2 mini-séjours chaque été dans les territoires de proximité (Espaces naturels sensibles, Réserve des Hauts-Plateaux du Vercors notamment). Le 2 mars 2022, le bureau syndical a validé l'engagement du Parc dans cette démarche sur 6 ans. La présente délibération porte sur la validation du plan de financement pour la mise en oeuvre de l'action en 2023.

Description et objectifs des projets :

Il s'agit donc de proposer aux jeunes du territoire du Parc et des villes portes (Grenoble, Romans sur Isère, Crest, St Marcellin, Vinay et la ville associée de Mens) de partir en court séjour en immersion en montagne (deux jours et une nuit en bivouac) pour :

- découvrir / redécouvrir la montagne et ses valeurs, ses fragilités
- appréhender la culture montagnarde, alpine
- comprendre les enjeux actuels en matière de biodiversité, de mobilités, de changement climatique, de cohabitation et de respect du vivant
- s'immerger au sein de sites préservés, en itinérance (avec des ânes) pour apprendre à se connaître en mélangeant les jeunes publics (milieu urbain/coeur du territoire du Parc/autres territoires d'espaces valléens)
- vivre une expérience inoubliable, découvrir et préparer collectivement la randonnée, le bivouac et les repas en pleine nature.
- proposer un cadre pédagogique et sécurisant

- faire le lien avec des actions spécifiques menées par le Parc ou ses partenaires (Réserve Internationale de ciel étoilé, réintroduction d'espèces, adaptation au changement climatique etc.).

Ce projet a aussi pour objectif de créer une émulation avec et entre les accueils collectifs de mineurs, centres sociaux et accueils de loisirs pour des échanges sur le territoire et au-delà (avec d'autres Espaces Valléens notamment, ou d'autres Parcs naturels régionaux...).

Pour 2023, deux mini-séjours seront proposés durant l'été. Chaque mini-séjour sera composé d'une dizaine de jeunes issus de deux territoires différents pour favoriser la rencontre des jeunes mais aussi des animateurs jeunesse. Ils seront encadrés par un accompagnateur en montagne et accompagnés par des ânes de bât pour faciliter le transports du matériel de bivouac.

Le Parc du Vercors coordonnera la mobilisation des structures de jeunesse participantes, mobilisera l'équipe encadrante et se garnira des apports pédagogiques. Il prendra part à l'organisation de ces séjours qui resteront sous la responsabilité des structures d'accueil.

Budget et plan de financement année 2 : 2023 (2 mini-séjours)

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Coordination / chargé de mission Parc	3 818 €		
Accompagnement éducatif avec des ânes	3 120 €	FNADT Alpes	6 190 €
Matériel pédagogique	800 €	Autofinancement Parc du Vercors	1 548 €
Total	7 738€	Total	7 738 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le plan de financement du projet de mini-séjours jeunes & montagne « 1001 nuits alpines » pour l'année 2023,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT Alpes) pour l'année 2023
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier pour l'année 2023.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 14 décembre 2022

Chemins de la Liberté : phases 1, 2 et 3

Depuis 20 ans, le réseau des sites commémoratifs et muséographiques de la Résistance : « Les chemins de la liberté » propose de découvrir les hauts lieux de mémoire de la Résistance en Vercors. Piloté par le Mémorial de la Résistance à Vassieux-en-Vercors et géré par les communes, le réseau comptait en 2020, 9 sites emblématiques valorisés dans la brochure éponyme.

Parallèlement, la candidature au programme Espace Valléen 2021-2027 – soutenu par l'Europe, l'État, les Régions Sud et AURA - a permis de qualifier davantage la démarche de diversification touristique du Vercors, menée au sein du collectif Inspiration Vercors par les EPCI et le Parc. Dans ce cadre, la marque de destination Inspiration Vercors va évoluer dans ses contenus : si l'importance des paysages du Vercors et des pratiques outdoor est acquise, les messages en direction des visiteurs nécessitent d'être enrichis par des thématiques qui font tout autant la singularité du Vercors (goût, terroir, culture..). A ce titre, l'Histoire et la Résistance, en particulier, est un marqueur fort de ce territoire.

Dans ce contexte, l'animation d'un réseau « Les Chemins de la Liberté » est amenée à se développer afin de mieux prendre en compte les besoins et attentes de visiteurs sensibles à la découverte du Vercors par ses lieux de mémoire et de la Résistance. Cette démarche est d'emblée conçue et coconstruite avec les communes partenaires et leurs acteurs engagés autour de thématique de la Résistance.

Dans un premier temps, le projet identifie 3 points :

- renforcer le réseau, 9 sites supplémentaires ont été intégrés dans la brochure 2021-2022 et plusieurs autres sont en cours d'adhésion au réseau.
- afin de permettre au visiteur de construire son parcours de visite, des propositions d'itinéraires de durées variées, empruntant différents moyens de déplacement seront à terme proposées, pouvant être complétés par d'autres prestations : guidages, restauration, hébergement, ...
- ces parcours visiteurs au départ des sites et entre eux, valoriseront les marqueurs de mémoire (stèles diverses, plaques, lieux de maquis, nécropoles, sépultures, œuvre d'art, etc...).

Dans un second temps, le projet travaillera davantage sur l'animation des sites et des itinéraires : conférences, commémorations, événements, expositions, LandArt, ...

Une cohérence et une unité étant nécessaire pour valoriser la Résistance à l'échelle du Vercors, le Mémorial reste le pilote coordonnateur du projet, le Musée de Résistance du Vercors et le Musée de la Résistance et de la déportation de l'Isère complète un dispositif ressource à la disposition des animateurs de ces lieux de mémoire.

Objectifs de l'action :

- Consolider une proposition de découverte du Vercors basée sur les faits de Résistance, facilitant la compréhension et la transmission de ces événements historiques.
- Répondre à de nombreuses attentes privées et publiques en termes de valorisation de faits historiques
- Fédérer et harmoniser les projets en cours et à venir afin de garder une cohérence à l'échelle du territoire du Vercors
- Relancer/développer le réseau des lieux de mémoires de la Résistance en Vercors,
- Accéder à l'information valorisée des faits historiques (période 39-45) et permettre au visiteur de construire son programme (parcours).
- Mettre en valeur les lieux remarquables déjà connus (chemins de la Résistance) et les compléter
- Favoriser les rencontres soit « virtuelles », soit *in situ*.

Cette délibération remplace et complète la précédente 2022.35 du Bureau syndical du 1er juin 2022 qui présentait uniquement la première phase. Cette délibération intègre également la phase 2 et la phase 3, faisant l'objet d'une demande de financement globale.

Plan de financement prévisionnel :

- Budget global (HT et TTC):

Dépenses		Recettes	
Création d'une signalétique commune, mobiliers (montant HT)	42 000,00 €	FNADT	34 200,00 €
Création de contenus WEB (montant TTC) : <ul style="list-style-type: none">• Réalisation synopsis et définition du concept• Captation et montage vidéo	38 280,00 €	Région Auvergne Rhône-Alpes	34 200,00 €
Création d'un carnet de voyage digital (montant TTC) : <ul style="list-style-type: none">• Captation photographique• Mise en page du livret	19 740,00 €	Autofinancement	31 620,00 €
Total (HT et TTC)	100 020,00 €	Total	100 020,00 €

- Budget investissement uniquement (HT) :

Dépenses		Recettes	
Création d'une signalétique commune, mobiliers (design et fabrication)	42 000,00 €	FNADT	11 186,92 €
		Région Auvergne Rhône-Alpes	11 186,92 €
		Autofinancement	19 626,16 €
Total HT	42 000,00 €	Total	42 000,00 €

- Budget fonctionnement uniquement (TTC) :

Dépenses		Recettes	
Création de contenus WEB (montant TTC) : <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation synopsis et définition du concept • Captation et montage vidéo 	38 280,00 €	FNADT	23 013,09 €
		Région Auvergne Rhône-Alpes	23 013,09 €
Création d'un carnet de voyage digital (montant TTC) : <ul style="list-style-type: none"> • Captation photographique • Mise en page du livret 	19 740,00 €	Autofinancement	11 993,82 €
Total TTC	58 020,00 €	Total	58 020,00 €

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** l'opération et son plan de financement prévisionnel,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter les financements auprès des partenaires,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 14 décembre 2022**

Subvention 2023 pour la Trans'Vercors

L'association Vercors Traversée, qui est devenue par la suite Trans'Vercors, anime depuis 1968 le territoire du Parc Naturel Régional du Vercors en organisant la traversée des Hauts-Plateaux. Hormis quelques rares exceptions, depuis cette date, c'est le rendez-vous annuel attendu des amoureux du ski nordique.

A l'automne 2019, un CA en grande partie renouvelée a repris le flambeau avec le double objectif de pérenniser la TransVercors Nordic et relancer la TransVercors VTT. Après deux éditions nordiques consécutives de la Trans'Vercors annulées (suite à la crise sanitaire et à un enneigement insuffisant), une très belle manifestation a pu avoir lieu en 2022, avec une bonne participation.

En revanche la Trans'Vercors VTT, épreuve que le CA essaye de relancer depuis 2 ans, a dû être annulée en 2022, par manque de participants. Et n'aura très certainement pas lieu en 2023.

Et l'édition nordique 2023 de la Trans'Vercors (qui aura lieu le 5 février) est prévue avec quelques changements (à titre expérimental) :

- un sens de la course inversé soit Bois Barbu-Col de Rousset pour permettre une arrivée dans les stations de la Drôme pour la première fois depuis 1968. Si cette organisation fait ses preuves, ce sens de course sera proposé une année sur deux.
- une épreuve de 35 km proposée au départ d'Herbouilly.
- la Transgénérationnelle, formule festive entre Bois Barbu et Herbouilly, à destination de tous les publics à partir de 10 ans.

L'association garde les mêmes objectifs pour cet évènement :

- organiser des manifestations sportive sur le territoire pour une pratique loisir et compétition.
- faire la promotion touristique du Parc en mettant en valeur le patrimoine naturel, culturel et humain
- organiser un éco-évènement :
 - en limitant les déchets, en favorisant pour les ravitaillement les produits locaux, bio ou en circuit court,
 - en organisant le co-voiturage ou le transport collectif,
 - en communiquant sur le respect de l'environnement via un site internet et la diffusion de newsletters, et en permettant à la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors de tenir un stand lors du retrait des dossards,
 - et enfin en supprimant les flyers.

Le Parc accompagne l'association depuis de nombreuses années dans l'organisation de ces manifestations, et l'association demande aujourd'hui au Parc un soutien financier de 3000 € pour l'édition ski de fond 2023.

Le bureau syndical décide à l'unanimité (3 abstentions) :

- d'**APPROUVER** le soutien financier de 3 000 euros à l'association Trans'Vercors pour l'organisation de l'édition 2023 de la Trans'Vercors ski de fond,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 14 décembre 2022**

Ligne de trésorerie pour le budget principal du Parc du Vercors

Pour pallier les retards de paiement liés aux subventions européennes en particulier, il devient nécessaire de contracter une ligne de trésorerie de 700 000 euros pour l'optimisation de la gestion de la trésorerie du budget principal du Parc. Voici les caractéristiques des propositions reçues de la Banque postale (sous réserve de l'accord de crédit délivré par le comité des engagements après l'étude du dossier) :

Montant : 600 000 euros maximum

Durée : 364 jours

Base de calcul des intérêts : exact/360

Taux : €STR + marge de 0.920 % l'an * (Dans l'hypothèse d'un index €STR négatif, l'Emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus)

Date de constatation : index €STR publié le jour ouvré TARGET 2 suivant chaque jour de la période d'intérêts

Montant minimum : 10.000 euros pour les tirages

Frais de dossier : néant

Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation

Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale

Process de traitement : Tirage/Versement : Procédure de Crédit d'Office privilégiée

Commission d'engagement : 350.00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat

Commission de mouvement : Néant

Commission de non-utilisation : 0.100% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant

** Le taux par an inclut la prime de liquidité du Prêteur. Cette prime peut être soumise à variation entre la date d'édition de la présente proposition de financement et la date d'émission du contrat. La prime de liquidité définitive sera arrêtée sur la durée de la ligne de trésorerie à la date d'émission du contrat.*

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**AUTORISER** le président à signer cette offre de ligne de trésorerie de 600 000 EUR auprès de la Banque postale aux conditions énumérées ci-dessus, qui deviendra de ce fait contrat,
- d'**AFFECTER** le montant de cette ligne de trésorerie au paiement des factures liées au fonds de roulement du syndicat mixte du Parc du Vercors,
- d'**INSCRIRE** au budget la somme nécessaire a son remboursement et au règlement des intérêts,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

FEUILLET DE CLÔTURE

Bureau Syndical – séance du 14 décembre 2022

- 2022.B 70** Convention de partenariat et attribution d'une subvention 2023
- 2022.B 71** Approbation de la candidature au programme LEADER "Terres de Dauphiné"
- 2022.B 72** Le Bleu du Vercors-Sassenage ancre son AOP dans la durabilité
- 2022.B 73** Séjours jeunes & montagne « 1001 nuits alpines » 2023
- 2022.B 74** Chemins de la Liberté : phases 1, 2 et 3
- 2022.B 75** Subvention 2023 pour la Trans'Vercors
- 2022.B 76** Ligne de trésorerie pour le budget principal du Parc du Vercors

Fait et délibéré le 14 décembre 2022 et ont signé les membres présents,

à Lans-en-Vercors, le 14 décembre 2022

Le Président,

Jacques ADENOT

#signature#